



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

Délibération N° 28-09-2023 / N°159

Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémary, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioo.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Titre de la délibération : Modification des tarifs pour l'utilisation des FabLabs des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met à disposition de tous publics 3 Tiers Lieux, le Labot à Avesnes-le-Comte, la Média' TECH à Berlencourt-le-Cauroy et tout récemment le Labot à Clairefontaine.

Il est nécessaire de mettre à jour les tarifs pour l'utilisation des fablabs des Tiers Lieux, des machines ainsi que pour l'utilisation des consommables.

Monsieur le Vice-Président propose les tarifs suivants :

Accès aux fablabs :

L'accès, l'accompagnement, la formation et l'utilisation des PC et tablettes sont gratuits après inscription aux Tiers Lieux (Labot, Labot Clairefontaine, Média'TECH);

Tarifification machines et consommables :

Fonctionnement par recharge sur un compte "crédit" (logiciel) les paiements se font sur facturation directe des Campagnes de l'Artois au travers le Trésor Public.

Les coûts machines et consommables sont déduits des crédits des utilisateurs depuis le logiciel, 4 recharges sont disponibles 10 euros, 25 euros, 50 euros, 100 euros sans durée de validité.

L'utilisateur peut connaître son solde de "crédit" à tout moment auprès des animateurs des Tiers Lieux.

Les tarifs d'utilisation des machines et consommables sont repris dans les deux tableaux ci-dessous.

Tarifs Fablab Consommables

PMMA transparent 3mm - 60 x 30 cm : 8,00 €

PMMA transparent 5mm : 12,00 €

PMMA transparent coloré 3mm : 8,00 €

Bicouche laser (noir et blanc) 60 x 60 cm : 12,00 €

Contreplaqué 3 mm - 60 x 90 cm : 6,00 €

Contreplaqué 5 mm : 9,00 €

MDF 3 mm - 60 x 90 cm : 6,00 €

MDF 5 mm : 10,00 €

MDF 10 mm : 12,00 €

MDF 3 mm 160 x 100 cm : 13,00 €

Tablette de pin 18mm 60 x 40 cm : 4,00 €

Tablette de hêtre 18mm 60 x 40 cm : 6,00 €

Vinyle adhésif brillant / mat 123*10cm : 0,50 €

Vinyle adhésif brillant / mat 123*100cm : 5,00 €

Flex thermocollant brillant / mat 50*10cm : 1,00 €

Flex thermocollant brillant / mat 50*100cm : 10,00 €

PLA, PETG, TPU 10g : 0,50 €

Résine 3D 10g : 0,50 €

Papier Couché, bâches, autocollant + encre 91,4 x 10cm : 1,50 €

Papier Couché, bâches, autocollant + encre 91,4 x 100cm : 15,00 €

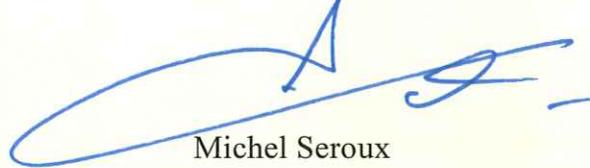
Oelliets unité / pose 0,10€

Outils à main (hors support, visseries) : Gratuit

Suite à l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs présentés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'application de ces derniers
- d'accepter le fonctionnement par recharge sur un compte "crédit" (logiciel) et les paiements par facturation directe des Campagnes de l'Artois au travers du Trésor Public

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/10/2023 et publication ou notification du 07/10/2023

